

## Conflits armés et exploitation forestière en République Démocratique du Congo (RDC) : Pour une action environnementale régionalement intégrée

Félicien Kabamba Mbambu

### **Introduction**

La République Démocratique du Congo est en proie à des conflits armés violents depuis 1996. De nombreux observateurs estiment qu'ils trouvent leur origine dans la lutte pour le contrôle des ressources naturelles. Ce lien entre exploitation des ressources naturelles et conflits armés est plusieurs fois évoqué pour expliquer la prolifération des mouvements armés dans une vaste zone où l'Etat en déliquescence a cédé le terrain aux seigneurs de la guerre et aux milices armées dont le nombre et la dynamique opérationnelles ont devenus des sujets à controverse.

En 1998, alors qu'il engageait ses troupes au Congo-Kinshasa, le président rwandais Paul Kagamé déclarait : « Les conflits congolais s'autofinancent ». Dans ces propos, transparaît de la bouche d'un des principaux acteurs du conflit cette consubstantialité du conflit congolais avec sa source de financement, l'exploitation des ressources naturelles devenant, de surcroît, l'objectif principal de cette guerre.

Parfois appelés « Première Guerre Mondiale Africaine » à cause de l'implication directe de plusieurs pays, les conflits à l'est de la RDC connaissent l'immixtion d'un nombre très élevé des mouvements armés aussi bien locaux que ceux des pays voisins. Certains<sup>1</sup> sont organisés en forces d'autodéfense et d'autres en groupes d'intérêt.

En 1994, l'afflux de plus d'un million des réfugiés rwandais en RDC avait occasionné une forte pression sur les terres des communautés locales. La

compétition pour l'accès aux terres et aux moyens de survie comme l'eau et le bois devinrent des facteurs de conflits entre groupes condamnés à cohabiter<sup>2</sup> (Pierre Jacquemont 2009a:1). Ces conflits furent mal arbitrés autant par les instances coutumières que par les pouvoirs de l'Etat. C'est donc toute la base infra structurelle, sociale et économique de cette région qui a été ébranlée par des bouleversements et des déplacements de populations autant que par des destructions et des pillages.

De nombreux travaux de diverses inspirations aliment la littérature sur les conflits armés liés aux ressources naturelles, les entrées analytiques se faisant soit par les conflits, soit par les ressources. Ce qui reste cependant constant, c'est le lien causal que l'ensemble des travaux sur la RDC établit entre l'abondance des ressources et l'émergence des conflits violents.

La complexification de l'analyse découle de l'abondance des acteurs impliqués (allant du local au global) que des motivations officiellement présentées, mais souvent éloignées des réels enjeux qui déterminent les systèmes de domination dans une région où prolifèrent de nombreuses enclaves territoriales soustraites au rôle de l'Etat.

Nous nous proposons, à travers ce papier, d'initier une réflexion visant à mettre au cœur des conflits armés la question de l'exploitation forestière et de la gestion des aires protégées pour une meilleure saisie des dynamiques conflictuelles à l'œuvre dans cette région. Car la forêt de la région des Grands lacs est menacée par les conflits armés avec la prolifération des milices qui ont investi les domaines forestiers et les aires protégées. La disparition rapide de cet écosystème forestier risque de bouleverser l'équilibre climatique de toute la région et d'impacter significativement les régimes des saisons dans une région de plus en plus vulnérable aux changements climatiques.

### **Méthodologie utilisée**

Dans cette étude, la forêt n'a pas été considérée comme un champ de recherche autonome, mais plutôt comme une porte d'entrée pour la compréhension des dynamiques conflictuelles dans la région des Grands Lacs africains. Dans certaines zones de conflits, l'enjeu forêt nous a permis d'accéder à la naissance des différentes motivations qui ont déterminé les comportements des acteurs.

Pour pénétrer les pratiques en vigueur dans les zones de conflits, nous avons eu recours à la revue documentaire et à l'enquête socio-anthropologique de terrain. Si une littérature abondante existe sur les ressources minières et les conflits armés (rapports des consultants, rapports des organismes des Nations unies, études du gouvernement congolais, publications scientifiques, etc.), celle relative au lien avec les écosystèmes forestiers est à la fois rare et imprécise. Nous avons donc jugé nécessaire d'entreprendre les enquêtes socio-anthropologiques de terrain étant donné que celles-ci nous permettaient de mettre en évidence les logiques des acteurs

et les représentations populaires. Notre enquête a été essentiellement qualitative. Le principal outil utilisé a été l'entretien libre avec les acteurs issus des divers segments de la population (anciens rebelles, gestionnaires des aires protégées, représentants des ONG locales, fonctionnaires desservi ces environnementaux, exploitants forestiers, etc.). Cette enquête a été menée dans les provinces du Nord Kivu et du Sud Kivu qui sont les plus touchées par les conflits armés. Au total, 34 entretiens ont été effectués, soit 21 dans le Nord Kivu et 13 dans le Sud Kivu.

### **Conflits armés et ressources naturelles : discours et paradigmes**

La question des liens entre conflits armés et ressources naturelles est diversement abordée. De nombreux travaux alimentent une littérature qui est de plus en plus écartelée entre plusieurs grilles de lecture.

#### ***Les ressources naturelles, une causalité historique des conflits armés***

De manière générale,

« Les ressources naturelles ont été employées dans le passé, et le seront dans l'avenir, comme outils ou cibles de guerres, et en tant que buts stratégiques motivant les combats ». La pensée occidentale stratégique vis-à-vis des ressources a été dominée par une équation reliant le commerce, la guerre et la puissance, dont les instruments principaux étaient les ressources précieuses d'outre-mer et la navigation maritime »<sup>3</sup> (Pierre Jacquemont, 2009b:2).

Pendant la période mercantiliste du XVI<sup>e</sup> siècle, le commerce et la guerre étaient intimement liés. Comme l'on peut observer:

« Les puissances navales ont cherché à accumuler la richesse du monde, la plupart du temps sous forme de métaux précieux sur lesquels une grande partie de l'équilibre des forces semblait être déterminée. Puisque la puissance navale elle-même reposait en partie sur l'accès au bois de construction maritime, son approvisionnement était devenu une préoccupation essentielle des principales puissances européennes du XVI<sup>e</sup> siècle, influençant alliances, commerce et construction d'empires. L'Angleterre a, en particulier, poursuivi une politique de libre circulation maritime « à tout prix » qui amena à plusieurs interventions armées en mer Baltique »<sup>4</sup> (Philippe LeBillon 2009:299).

Replacé dans le contexte africain, le mercantilisme avait pris une tournure assez particulière. L'Europe considérait que :

l'accumulation de la richesse devait se faire selon le principe d'une balance commerciale positive avec les pays tiers. Il était assumé que ses exportations excédaient ses importations, alors une nation pouvait s'enrichir. Pour établir ce mécanisme économique, les nations européennes ont préconisé la découverte et la mise en place de nouveaux marchés par le biais de processus de colonisation<sup>5</sup>. (Espace économique mondial 2011:2-4).

Une connaissance accrue du monde et de ses ressources était alors nécessaire au mercantilisme.

Avec la signature des traités de Berlin (1885) et de Bruxelles (1890), imposition était faite aux puissances coloniales d'occuper rapidement et effectivement de vastes zones qu'elles s'étaient accordées. Pour faire face aux convoitises des différentes puissances coloniales, le roi des Belges Léopold II suggère que le bassin du Congo soit ouvert au commerce international sans aucune restriction, décision qui sera consacrée par l'acte général de Berlin du 26 février 1885.

Pour exploiter les ressources naturelles congolaises, le pouvoir colonial belge adopte les stratégies suivantes<sup>6</sup> : i) s'appuyer sur l'initiative privée pour réaliser des investissements qui étaient planifiés pour la mise en valeur d'immenses ressources naturelles trouvables au Congo, ii) octroyer des concessions aux groupes privés qui devaient, en contrepartie, payer les impôts à l'Etat indépendant du Congo, iii) prendre des participations dans les sociétés créées et obtenir le droit aux dividendes, iv) apporter par l'Acte de Bruxelles signé le 2 juillet 1890 un amendement à l'Acte Général de Berlin autorisant le roi Léopold II à percevoir sur les marchandises importées du Congo une taxe *ad valorem* pouvant atteindre dix pour cent, v) prendre des participations dans la plupart des sociétés naissantes à partir des recettes réalisées dans le cadre de l'Acte de Bruxelles du 2 juillet 1890. Cette politique permit à Léopold II puis à la Belgique de mettre rapidement la main sur les ressources naturelles du la RD Congo.

Cette donne historique situe les origines lointaines des conflits dont l'explication est repérable dans la lutte pour la conquête des ressources naturelles (Pour plus d'information sur ce thème, voire Tukumbi Lumumba-Kasongo, Land Reforms and Natural Resource Conflicts in Africa 2016). L'inclinaison dans l'histoire coloniale comme schéma d'analyse est également proposée par Jacques Tshibwabwa qui a le mérite *d'établir un lien entre les situations coloniales de domination et d'hégémonie et les situations post-coloniales de mise de la RDC sous la tutelle de certaines puissances occidentales, tout comme celles de pillages de ses ressources naturelles, matérielles, humaines et financières*<sup>7</sup> (Jacques Tshibwabwa 2011a: 4).

Une telle posture analytique amène à *une réorientation épistémique qui permet d'alimenter le débat sur les origines coloniales de la domination occidentale sur la RDC et sur ses richesses, ainsi que toutes les tentatives visant à placer ce pays sous une tutelle politique et économique internationale*<sup>8</sup> (Jacques Tshibwabwa 2011b:5).

Profondément ancrée dans un historicisme critique, cette lecture qui réinterprète l'histoire revendique une certaine continuité du travail analytique amorcé par Kankwenda Mbaya. Celui-ci présente la prédation des ressources naturelles non comme une particularité des africains mais comme un phénomène qui puise sa source dans les ingénieries léopoldiennes au service de l'œuvre coloniale belge. Ainsi, ces pratiques se sont perpétuées durant l'ère post-coloniale en changeant non seulement les acteurs, mais aussi les règles et les modes opératoires.

## La nouvelle approche onusienne

Si la pertinence des analyses sur les origines coloniales de la prédation est incontestable, celles-ci semblent cependant valoriser davantage l'acteur Etat. Pourtant, l'exploitation des ressources naturelles n'intéressait pas grand monde à l'époque coloniale. Le système mondial fut relativement fermé avec un nombre restreint des producteurs<sup>9</sup>, ce qui rendait possible un contrôle systématique de la ressource et limitait l'accès par le truchement d'une réglementation souvent contraignante<sup>10</sup>. Après les indépendances des pays africains, le système s'est ouvert et un nombre de plus en plus grand d'acteurs s'y est introduit.

Aujourd'hui, l'accès aux ressources naturelles n'est plus uniquement un enjeu géopolitique opposant les grandes puissances, les pays de la région jouent plus directement le jeu dans un circuit ouvert à une multitude d'acteurs. Le contrôle de cette ressource naturelle devient un enjeu sociopolitique et économique local générateur de tensions et de conflits entre les acteurs locaux, les conglomerats financiers et les milieux militaro-politiques.

Les Nations unies se montrent de plus en plus préoccupées par ces conflits d'une toute nouvelle nature. Dans ce cadre, le Groupe d'experts mandaté par le Conseil de sécurité des Nations unies<sup>11</sup> pour enquêter sur les conflits armés en République Démocratique du Congo est formel :

La source de financement la plus profitable aux groupes armés demeure l'exploitation, le commerce et le transport de ressources naturelles. Le fait est que les intérêts économiques des groupes armés illégaux, des entreprises légitimes et des populations locales se confondent à telle enseigne que l'on a du mal à bien faire la part entre ceux qui violent l'embargo et les acteurs légitimes. Toutes les chaînes d'approvisionnement à partir de zones contrôlées par des groupes armés sont touchées<sup>12</sup> (Nations unies 2007:8).

Soucieuses de renforcer les mesures contre l'exploitation illicite des ressources naturelles, ce groupe d'experts donne quatre attributs à l'illégalité dans son rapport d'avril 2001: i) activité violant la souveraineté du gouvernement congolais, ii) le non-respect du cadre réglementaire dans l'exploitation des ressources naturelles, iii) divergences entre pratiques acceptées et celles en vigueur en milieux rebelles, iv) activités commerciales enfreignant le droit international, y compris le soft law.

Cette conception de l'illégalité a essuyé plusieurs critiques. On lui reproche d'avoir contribué à une analyse réductionniste du conflit congolais. *Une représentation commune du conflit a été celle d'une course aux ressources par des rebelles congolais et leurs alliés externes. Pourtant, des réseaux complexes composés d'officiels du gouvernement, de leaders rebelles, d'entrepreneurs locaux, de membres des cartels criminels et de représentants des compagnies minières ont été décrits comme principaux acteurs du pillage des ressources du pays*<sup>13</sup> (Joroen Cuvelier 2009:192).

La relation ressources naturelles-conflits armés a conduit à la mise en place d'un train de mesures destinées à réduire l'impact de l'exploitation desdites ressources sur la perpétuation des conflits. Le processus de Kimberley<sup>14</sup> qui est un système de certification du commerce international du diamant brut a servi de base à l'extension de ce genre de précautions à d'autres types de ressources naturelles.

### **La thèse de la malédiction des ressources**

Prenant appui sur la mise en valeur de la dimension économique des conflits, on assiste à l'expansion de la thèse qui explique les conflits du Congo par le postulat dit de «la malédiction des ressources naturelles». Celui-ci met en valeur le scandale géologique dont la RDC est l'incarnation et les différents conflits qu'il suscite. La malédiction des ressources fait ressortir l'idée que l'abondance des ressources naturelles engendre les conflits et est donc consubstantielle avec ceux-ci.

Ces analyses cherchent à expliquer, voire prédire, les conflits en fonction du rôle de la violence dans l'organisation politique et économique d'un pays ou d'une région. Certaines isolent ainsi des mécanismes causaux (parfois très complexes) liant, de manière linéaire, les ressources naturelles aux conflits<sup>15</sup> (Bruno Hellendorff 2012: 8).

La consubstantialité irréversible des conflits armés avec l'abondance des ressources semble une hypothèse dangereuse. De nombreux Etats du Sud disposent d'importantes ressources naturelles sans pourtant basculer dans les conflits armés. C'est notamment le cas du Botswana, de la Namibie, de la Zambie et de nombreux autres dont les économies reposent essentiellement sur les ressources naturelles. L'idée à soutenir ici est que *les ressources naturelles ne sont pas en elles-mêmes facteurs de conflit; ce sont les processus d'interaction humaine s'y rapportant qui peuvent l'être. Ou, comme le dit Wennmann, « ce qui importe, ce n'est pas la simple présence des ressources naturelles mais la façon dont elles sont gérées*<sup>16</sup> (Bruno Hellendorff 2012:6).

### **Le nouveau regard environnementaliste**

Dans le même temps, la relation entre ressources naturelles et conflits telle que développée par les Nations unies a considérablement évolué. Désormais, la prise de conscience environnementale est devenue plus forte au sein de l'organisation. La conférence de Stockholm sur l'environnement organisée en 1972 fut ainsi la première grande conférence internationale à se concentrer sur les liens entre l'humanité et l'environnement. Elle donna lieu à la création du PNUE, qui est l'agence des Nations unies traitant des questions environnementales.

Cette conférence a eu le mérite d'insister sur la nécessité d'une gestion optimale des ressources naturelles au bénéfice des générations actuelles et futures. Le concept de développement durable va alors recevoir un contenu beaucoup plus explicite: «*Un mode de développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures de répondre aux leurs*»<sup>17</sup> (Commission mondiale sur l'environnement et le développement, 1987).

C'est l'agenda 21 adopté à la Conférence des Nations unies sur l'environnement et le développement à Rio de Janeiro en 1992 qui fixera les conditions du développement durable en six points<sup>18</sup> :

- i) L'individu et son bien-être deviennent l'objet et le centre du développement durable;
- ii) La relation entre l'individu et la nature n'est plus la même, d'une relation d'exploitation elle devient une relation d'harmonie. L'individu est appelé à redéfinir ses modes de production, de consommation et d'échange afin de respecter l'environnement ;
- iii) L'altruisme est un comportement à adopter pour le bien-être des générations futures. Les activités des générations présentes ne doivent pas compromettre les générations futures. » (Nations unies 1992) ;
- iv) L'environnement devient un bien commun planétaire, d'où la nécessité de la coopération de tous les pays et de la participation de tous les citoyens dans la préservation de l'environnement ;
- v) Une externalité environnementale planétaire est reconnue. Il faut internaliser les coûts au moment de la prise des décisions de production, de consommation et d'échange ;
- vi) La paix et la sécurité sont des conditions nécessaires au développement durable. Les conflits et les guerres détruisent les ressources nécessaires au développement et portent préjudice à l'environnement, ce qui renforce l'incapacité des pays pris dans un conflit armé de sortir du cercle de la pauvreté. « La paix, le développement et la protection de l'environnement sont interdépendants et indissociables » (Nations unies 1992, principe 25).

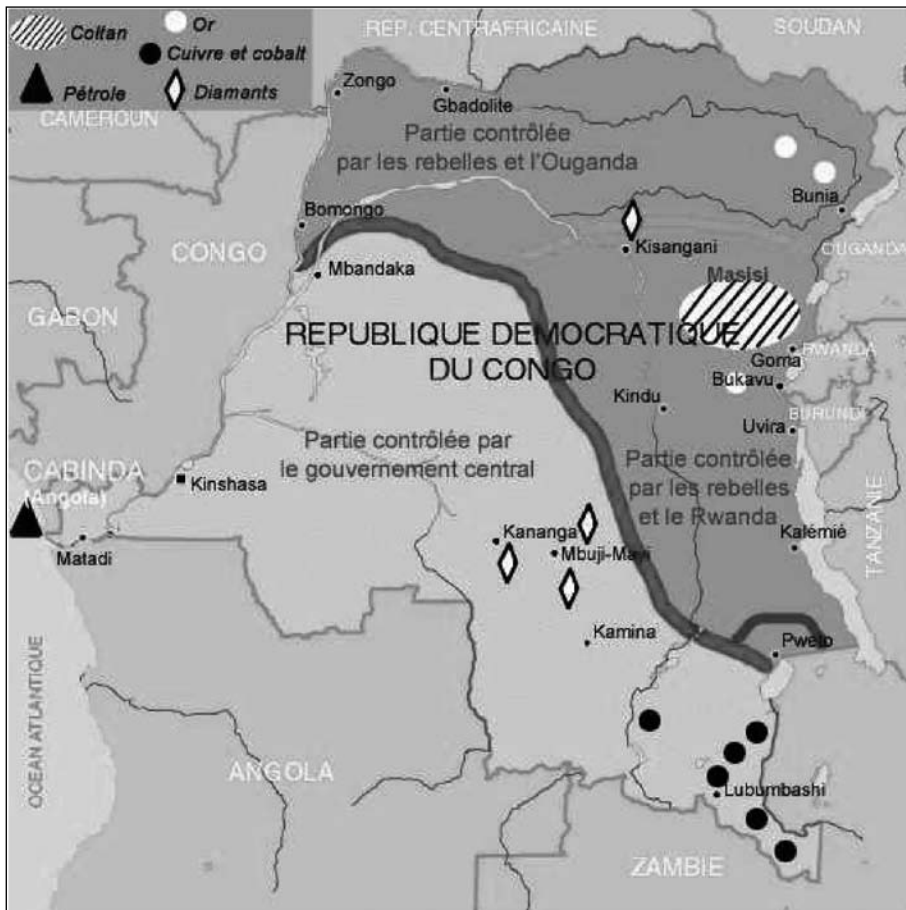
L'importance accordée aux questions environnementales conduit à insister sur la nécessité de mieux gérer les ressources forestières. Car, si les ressources comme le coltan, l'or et le diamant sont des matières épuisables, la forêt est une ressource reproductible qui fournit à l'humanité des services écosystémiques nécessaires à la survie de l'humanité<sup>19</sup> (services d'approvisionnement en bois et alimentation, services culturels, services de régulation climatique) et son exploitation en temps de guerre se fait dans un chaos institutionnel qui ne permet ni son contrôle, ni sa régénération. Pourtant, les forêts des pays des Grands Lacs jouent un rôle majeur dans l'atténuation du changement climatique en stockant un volume très important du carbone mondial. Leur rapide disparition devra, à courte échéance, affecter l'équilibre climatique de toute cette région. A l'opposé, une action environnementale régionalement intégrée aurait le mérite de rendre compte de *«la nature collective du processus de construction d'un espace collectif, entrepris de façon consciente, négociée et irréversible, par des partenaires ayant choisi de partager un même destin, dans un cadre politico-institutionnel préalablement établi et choisi par eux, sur une base négociée, en se fondant sur une vision stratégique de leur avenir en commun»*<sup>20</sup> (Bourenane Naceur 1996:18).

## Bref contexte de la guerre en RDC

La première guerre encore appelée guerre de libération débute en 1996 sous l'égide de l'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo/Zaïre. Il est aujourd'hui établi que les pays voisins comme le Rwanda, le Burundi, l'Ouganda et l'Angola avaient déployé des troupes et participaient directement aux combats. Pour le Rwanda et l'Ouganda, la présence en RDC des rebelles issus de ces deux pays posait le problème de sécurité. L'Angola mettait en exergue le rôle joué par le régime Mobutu dans la déstabilisation de l'Angola au travers du soutien congolais aux rebelles de l'UNITA. En 1997, cette guerre a débouché sur le renversement du régime du maréchal Mobutu et la prise du pouvoir par Laurent Désiré Kabila.

Accusé de n'avoir pas bien géré ses alliances extérieures, le nouveau pouvoir est désavoué par ses anciens alliés. Le 2 août 1998, sous prétexte de sécuriser leurs frontières devant les menaces que représentaient les groupes rebelles opérant au Congo-Kinshasa, les armées rwandaise, burundaise et ougandaise envahissent de nouveau le territoire congolais. Nous avons affaire à une seconde guerre appelée guerre de rectification<sup>21</sup>. Cette fois-ci, les commanditaires s'appuient sur des collaborateurs locaux d'origines politique et militaire différentes. Ils sont composés des mobutistes partis en exil au lendemain de la chute du régime Mobutu et des anciens partisans de Laurent Désiré Kabila devenus opposants à son régime. Ces acteurs aux ambitions divergentes créent le Rassemblement Congolais pour la Démocratie, RCD en sigle, un mouvement proche du Rwanda. À ce premier mouvement rebelle viendra s'ajouter un deuxième, le Mouvement de Libération du Congo, M.L.C en sigle, connu comme ayant des liens très étroits avec l'Ouganda. Par fractionnements successifs naîtront d'autres groupes politico-militaires ainsi que des milices. C'est là le début du processus de morcellement d'un vaste territoire qui, désormais, échappe au contrôle du pouvoir central.





Carte 10.1 : Répartition géographique du territoire par les mouvements rebelles

Acculé par ses anciens amis, le gouvernement de Kinshasa trouve des alliés. Ils sont Zimbabwéens, Angolais, Namibiens et Tchadiens. Une longue guerre dans laquelle n'émerge pas de vainqueur fait rage. On la croyait financée de l'extérieur, c'est plutôt de l'intérieur qu'une grande partie de revenus est tirée. Il sera donc établi, à la suite des développements ultérieurs, que le vrai enjeu de cette guerre était le pillage des richesses naturelles du pays dont l'exploitation a été pendant longtemps le privilège des oligarques de Kinshasa<sup>22</sup> (Nganga 2006:3).

Ce vaste territoire d'une superficie de 2.345.000 Km<sup>2</sup> va être morcelé et classé en trois zones d'influence<sup>23</sup>:

- la zone d'influence zimbabwéenne correspondant à la partie du pays occupée par le gouvernement de Kinshasa. Cette partie du territoire couvrait les provinces du Bas-Congo, du Bandundu, du Kasaï oriental (une partie), du Kasaï occidental (une partie) et du Katanga (une partie);

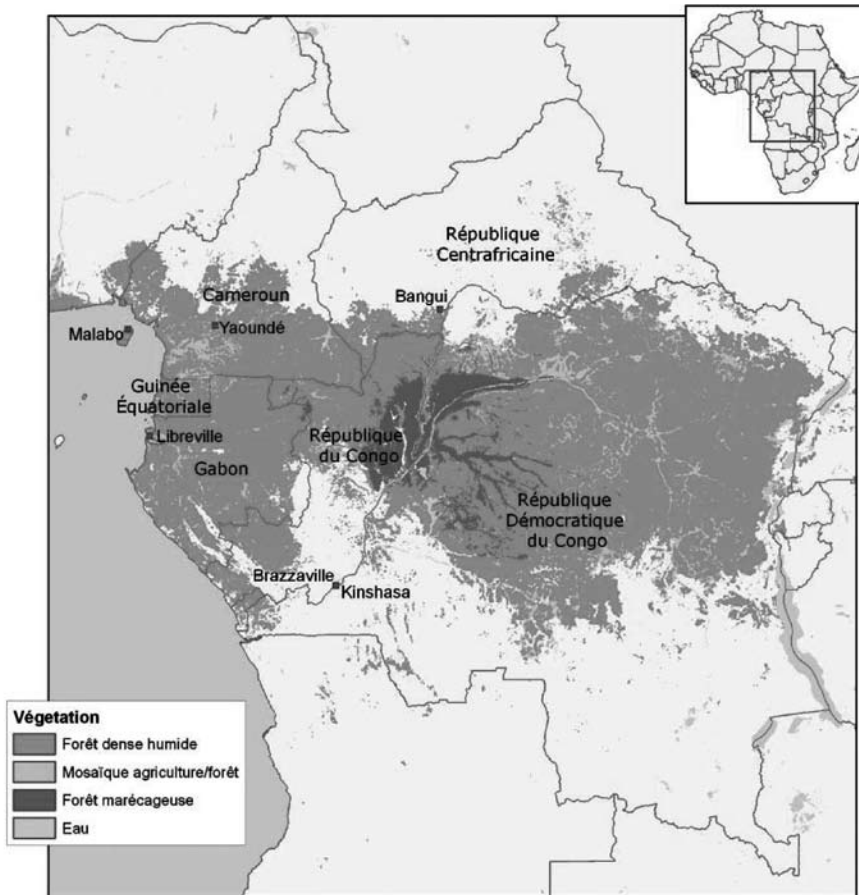
- la zone d'influence rwandaise couvrant les provinces du Sud Kivu, du Nord Kivu (une partie), du Katanga (une partie) et la province orientale (la ville de Kisangani et ses alentours). Elle était sous le contrôle du Rassemblement Congolais pour la Démocratie, R.C.D. en sigle;
- la zone d'influence ougandaise qui s'étendait de la province du Nord Kivu jusqu'à celle de l'Equateur en passant par la province orientale. Tout en restant sous influence ougandaise, une bonne partie de ce territoire a plusieurs fois changé de mains avec la prolifération des mouvements rebelles. Ici opéraient notamment le R.C.D/Kisangani, le M.L.C., Le R.C.D/KML, le R.C.D/N.

Ce vaste territoire qui échappe au contrôle du gouvernement est aussi devenu une zone de non-droit où prolifèrent de nombreuses milices armées. En 2013, on comptait plus de 40 groupes armés dans cette région<sup>24</sup>. La liste en annexe, qui n'est pas exhaustive, renseigne sur l'ampleur du phénomène.

Ce conflit avait engendré une situation dans laquelle tous les détenteurs d'une portion de territoire économiquement exploitable avaient de quoi entretenir une guerre. La guerre à laquelle ses ont livrés différents acteurs illustre mieux l'idée selon laquelle quand un pays ne sécurise pas ses ressources naturelles, les autres acteurs de la globalisation viennent s'en accaparer. Cette tendance qui a été observée lors des conflits armés en RDC mérite d'être élucidée, notamment en ce qui concerne la forêt, une ressource qui joue un rôle déterminant dans la régulation climatique et dont l'épuisement aurait un effet dévastateur sur les autres secteurs de l'économie de la sous-région.

### **Quand les conflits armés déciment la forêt**

Les forêts du bassin du Congo couvrent une superficie de plus de 200 millions d'hectares des forêts réparties entre plusieurs pays de la région. Il y a les pays du bassin du Congo et ceux du bassin du Nil.



**Carte 10.2 :** La forêt du bassin du Congo

*Source:* WRI, des forêts du bassin du Congo pour le climat global

Les forêts de la République démocratique du Congo couvrent environ 155 millions d'hectares, ce qui représente 67 pour cent du territoire national. On a donc affaire à une grande réserve de bio diversité au cœur du continent africain<sup>25</sup> (Félicien Kabamba 2009:127). Les forêts denses humides représentent près de 99 millions d'hectares, dont un peu plus de 83 millions en basse altitude. On estime que 60 millions d'hectares de ces forêts seraient aptes à la production de bois d'œuvre, ce qui équivaut environ à l'ensemble des autres pays forestiers d'Afrique centrale<sup>26</sup> (World Resource Institute 2009:9).

Les conséquences des conflits armés sur les écosystèmes de la région ont nombreuses : déforestation, écosystèmes ravagés, aires protégées dangereusement anthropisées, cycles agricoles bouleversés, etc.

## **Corrélation entre recul de la production industrielle du bois et croissance du réseau informel**

Promulgué en 2002, le code forestier congolais avait comme objectif d'instaurer une gestion saine et durable des forêts en RDC. Cette volonté va alors se traduire, entre autres, par : i) l'adoption de 37 textes d'application du code forestier ; ii) l'entrée en vigueur du moratoire avec le décret n° 05/116 du 24 octobre 2005 fixant les modalités de conversion des anciens titres forestiers en contrats de concession forestière ; iii) le démarrage des négociations de l'APV/FLEGT entre la République Démocratique du Congo et l'Union Européenne ; iv) le développement et la mise en place du projet de renforcement des capacités de l'administration en charge des forêts pour la validation des plans d'aménagement ; v) la volonté de consacrer dix-sept pour cent du territoire à l'érection des aires protégées, etc.

Cependant, le contrôle des vastes territoires de la RDC par les mouvements armés avait consacré la fin du monopole de régulation du secteur forestier par l'Etat congolais. Il s'ensuit qu'avec le recul et/ou le retrait observé de l'Etat, on a assisté simultanément à l'émergence des acteurs non étatiques qui s'est traduits sur le terrain par la croissance de la part souterraine de l'économie du bois à la faveur de la prise en main du secteur par les acteurs issus des milieux militaro-affairistes.

Après la réunification du pays intervenue avec les accords de Sun-city, les structures et les institutions qui gèrent le secteur forestier de l'Etat se trouvent parasitées par de nombreux réseaux d'élites politico-commerciales. Elles sont devenues des structures d'appui au secteur informel du bois dont les modes opératoires sont dénoncés dans une lettre ouverte<sup>27</sup> adressée au Premier ministre congolais par la Coalition Nationale contre l'Exploitation Illégale du Bois en RDC, CNCEIB en sigle :

- i) l'octroi de permis illicites par les autorités centrales et décentralisées ; ii) l'opacité dans la gestion des contentieux ; iii) les contradictions entre certains textes légaux et réglementaires ; iv) les conflits de compétences entre l'administration centrale et décentralisée ; v) l'inadéquation et/ou modicité des peines encourues ; vi) l'implication de divers services (Police Nationale, Direction Générale des Migrations, Armée, etc.) favorisant l'exploitation et l'exportation illégale de bois ; vii) l'augmentation de l'économie parallèle dans le secteur ; viii) l'implication des étrangers et personnes morales dans l'exploitation artisanale en violation de la loi ; ix) l'opportunité à tous d'exploiter et d'exporter le bois sans orientations d'aménagement ; x) l'inefficacité des services de contrôle<sup>28</sup> (CNCEIB:2014:2).

A tout considérer, le secteur productif du bois congolais s'est complètement ébranlé. Les conflits armés qui sont advenus ont aggravé une situation déjà chaotique. Pendant ce temps, la perversité des comportements économiques des élites politiques et économiques a conduit à la vassalisation de l'Etat et a largement contribué à l'insignifiance de l'économie forestière, le secteur formel s'étant considérablement contracté.

Aujourd'hui, le secteur industriel (formel) avec les 75 concessions forestières produit environ 300000m<sup>3</sup>/an; le secteur artisanal, formel avec ses 45 artisans déclarés, exploite environ 40000m<sup>3</sup>/an, le secteur informel /illégal s'estime à plus de 4 millions de m<sup>3</sup> (90 % du total exploité), dont 1 million de m<sup>3</sup> pour Kinshasa et plus de 600 000 m<sup>3</sup> exportés à l'est de la RDC.<sup>29</sup> (CNCEIB 2014:2).

**Tableau 10.1 : Production des grumes de bois par année**

Année	Production	Production moyenne	Nombre de compagnies exploitantes	Proportion de la production totale 3 productions principales	Proportion de la production totale Compagnies principales
1989	394.481	14 089	28	60,19	37,08
1990	446.857	13 541	33	56,24	34,96
1991	295 635	9 855	30	64,79	46,89
1992	330 333	11 798	28	67,81	47,82
1993	287 514	10 268	28	62,21	47,87
1994	272 209	10 888	25	69,81	51,21
1995	204 868	9 756	21	70,30	52,08
1996	281 808	11 272	25	70,22	50,74
1997	235 963	13 109	18	74,48	59,11
1998	262 874	16 430	16	66,50	39,99
1999	34 003	3 778	9	84,52	38,64
2000	61 998	5 166	12	78,34	45,27
2001	38 045	2 927	13	72,23	39,30
2002	44 320	4 029	11	81,13	51,69
2003	76 063	5 433	14	70,68	46,00
2004	183 010	11 438	16	69,97	37,45
2005	169 947	9 997	17	65,42	46,25
2006	193 416	12 089	16	73,09	40,60
2007	278 187	18 546	15	54,75	22,11
2008	254 658	19 589	13	62,90	25,41

*Source:* Direction de gestion forestière

L'économie informelle du bois, en dépit du fait qu'elle opère dans l'ombre, est en liaison organique avec l'extérieur au travers des réseaux transnationaux de production et d'évacuation vers l'extérieur. Il semble bien que l'on soit entré dans une nouvelle ère où l'architecture de gouvernance forestière tout entière a été habilement contournée au gré des conflits armés ayant entraîné une bousculade des acteurs vers les ressources naturelles.

### **Une déforestation incontrôlée dans les régions en proie aux conflits armés**

Des études basées sur l'imagerie satellitaire indiquent que pour la période allant de 1990–2000, les taux annuels de déforestation en Afrique centrale et plus particulièrement en RDC sont respectivement de 0,21 pour cent et 0,25 pour cent<sup>30</sup> (Duveiller *et al.* 2008a:4). Ces valeurs cachent de grandes disparités régionales.

Les régions les plus affectées sont le nord des provinces de l'Équateur et orientale et la région du Kivu<sup>31</sup> (Duveiller *et al.*, 2008b:17). La région du parc des Virunga présente le taux annuel de déforestation le plus élevé de 0,57 pour cent, soit presque 3 fois supérieur à la moyenne nationale<sup>32</sup> (Lindquist *et al.* 2010:6).

Une opinion largement répandue ou tient la thèse que *le patrimoine forestier de la RDC a été largement protégé de manière passive par l'instabilité politique et les conflits chroniques*<sup>33</sup>... (Banque mondiale 2013:7). Les conflits armés sont alors présentés comme consubstantiels à la conservation de la forêt. Cette thèse n'est nullement sous-tendue par les faits matériels. Visiblement, l'erreur de lecture des experts de la Banque mondiale a consisté à partir de la moyenne nationale de déforestation, laissant de côté les ravages et la cruauté des destructions forestières vécues à l'est du pays.

Présenter les conflits armés comme une opportunité ayant permis la sauvegarde de la forêt paraît être une grosse erreur d'analyse. Une telle perception du problème semble à la fois dangereuse et impertinente. Elle contredit les observations faites aussi bien dans les aires protégées que dans la forêt de l'est du pays où la vitesse de déforestation est l'une des plus importantes en RDC.

### **Contrôle des circuits de production des produits forestiers par les milices armées et privatisation de la fonction fiscale**

Le gouvernement ayant abandonné des larges territoires de l'Etat, l'exploitation de la forêt est rapidement devenue une activité lucrative pour les groupes armés. Les revenus tirés du charbon de bois contribuent à alimenter les conflits dans cette partie du pays où les milices armées et certaines composantes de l'armée nationale contrôlent les circuits de production et de commercialisation de ce combustible. Pour le chef du site du parc national de Virunga, Monsieur Emmanuel de Mérode, « *Tous les groupes armés, y compris les Forces démocratiques pour la libération du Rwanda, FDLR en sigle, et quelques individus de l'armée régulières ont impliqués dans le trafic de Makala*<sup>34</sup> »<sup>35</sup> (IRIN2009:9). Il évalue à plus de 30 millions de dollars par an les revenus que génère l'exploitation illégale du bois dans la région.

La plus grande partie de ces revenus revient aux groupes armés qui contrôlent les sites boisés. L'approvisionnement en énergie-bois des centres urbains comme Goma, Bukavu, Butembo, Béni et Uvira est majoritairement entre les mains des hommes en armes qui s'assurent le bénéfice d'une activité qui procure de l'énergie à plus de quatre-vingt dix pour cent de la population vivant dans la partie est de la RDC.

Dans le Nord Kivu, une bonne partie du bois provient du territoire de Rutshuru où les FDLR contrôlaient l'ensemble du circuit de production et de commercialisation de l'énergie-bois. Ainsi, les domaines boisés étaient en permanence contrôlés par les FDLR qui percevaient des taxes allant jusqu'à trente dollars pour tout exploitant désireux couper du bois sous leur contrôle.

Au-delà de la taxe d'abattage illicitement prélevée, les hommes du CNDP devenu par la suite M23 avaient instauré des barrages qui ressemblaient bien aux postes de péage. Chaque sac de charbon qui transitait par ce poste de péage était taxé de un à deux dollars. Cependant, les rebelles n'étaient pas les seuls à tirer bénéfice de l'activité bois-énergie, les militaires de l'armée régulière « FARDC » organisaient, eux aussi, des filières d'exploitation et de commercialisation du bois impliquant des tiers. Ces filières allaient des bûcherons aux charbonniers jusqu'à atteindre les petits et les grands vendeurs.

Une étude menée par International Crisis Group soutient que:

les FARDC sont illégalement impliquées dans bien d'autres activités économiques et de nombreuses opérations qui ont été présentées comme des interventions contre les groupes armés visaient en réalité à s'emparer de leurs ressources. En juillet 2012, les affrontements répétés entre les FARDC et les combattants de la coalition APCLS-FDLR dans la zone de Mweso avaient pour but le contrôle du marché de Kashuga où les uns et les autres ont pris l'habitude de percevoir des taxes<sup>36</sup> (International Crisis Group 2011:4).

D'après M. de Mérode, près de quatre-vingt douze pour cent des « Makala » produits au Nord Kivu provient d'arbres abattus dans le parc. Comme il le dit : *Le Parc national est un site du patrimoine mondial qui se distingue par sa chaîne de volcans actifs et la richesse de sa diversité d'habitats abritant des espèces en danger. Selon lui, à ce jour, vingt pour cent du parc, c'est-à-dire environ 790 000 hectares, ont été détruits par la déforestation illégale et la production du charbon de bois, et au moins 120 gardes forestiers ont été tués par divers groupes armés*<sup>37</sup> (IRIN 2009:13).

## **La réappropriation des conflits armés par la femme**

La femme congolaise est la première victime des conflits armés en RDC. C'est le discours émergent développé tant par les ONG locales, la presse nationale et internationale que par les organismes spécialisés des Nations unies. Il repose sur une factualité déshumanisante faite à la fois des violences sexo-spécifiques avec sa cohorte de cruautés se traduisant souvent par une conversion de la sexualité en champs de bataille. L'hôpital Panzi du docteur Denis Mukwenge spécialisé dans le traitement des femmes victimes des violences sexuelles est devenu le symbole de la lutte contre un fléau dévastateur à l'est de la RDC. En période de conflits armés, la prolifération de la violence alimente la peur, la haine et l'insécurité. Elle favorise la cruauté et entraîne la dégradation des relations personnelles.

Cependant, le récit fourni par Kathy est révélateur d'une évolution des rôles dans un contexte de perpétuation des violences et des atrocités:

Des milliers de filles ont été enrôlés tantôt de leur plein gré, tantôt sous la contrainte, au sein des différents groupements armés. Les rôles qu'elles y ont joués sont divers: poser des mines et déminer le terrain, porteuses, espionnage, « femmes des commandants », cuisinières, domestiques\* (Kathy Barnett 2005:10).

Dans l'exploitation illégale de la forêt, les femmes sont présentes à toutes les phases de l'activité forestière en partant de l'exploitation illicite de la carbonisation jusqu'à la commercialisation. Dans cette entreprise, elles sont devenues de plus en plus des collaboratrices des milices armées.

Ainsi, le stéréotype de la femme tel que construit dans ces milieux assez conservateurs s'éloigne davantage du vécu quotidien. Contrairement à un cliché reposant plus sur la commisération internationale que sur l'expérience factuelle, on assiste à une évolution du statut de la femme entre mes de collaboratrice directe ou encore d'appui aux groupes armés.

### **Une anthropisation des aires protégées à la lisière du chaos**

En règle générale, la bio diversité est protégée soit en milieu naturel, ce qui correspond à l'approche de la conservation *insitu*, soit en dehors de celui-ci, auquel cas on évoque le concept de conservation *exsitu*. Dans la première catégorie, on retrouve des espaces comme les parcs nationaux et les domaines de chasse. Dans la seconde, il y a les jardins botaniques et zoologiques. La RDC expérimente depuis l'époque coloniale les deux approches de conservation et un arsenal juridique est mis en place pour réglementer l'ensemble du réseau national des aires protégées.

Le réseau national des aires protégées est constitué de sept Parcs nationaux, soixante trois Réserves et Domaines de Chasse. Cinq des sept parcs sont inscrits sur la liste du patrimoine mondial. Il s'agit du parc national de Virunga, de la réserve de faune à Okapi, du parc national de Kahuzi Biega, du parc national de la Salonga et du parc national de la Garamba.

Pour figurer sur la liste du patrimoine mondial, les sites doivent avoir une valeur universelle exceptionnelle et satisfaire au moins à un des dix critères suivants<sup>38</sup>: (i) représenter un chef-d'œuvre du génie créateur humain ; (ii) témoigner d'un échange d'influences considérable pendant une période donnée ou dans une aire culturelle déterminée, sur le développement de l'architecture ou de la technologie, des arts monumentaux, de la planification des villes ou de la création de paysages ; (iii) apporter un témoignage unique ou du moins exceptionnels sur une tradition culturelle ou une civilisation vivante ou disparue ; (iv) offrir un exemple éminent d'un type de construction ou d'ensemble architectural ou technologique ou de paysage illustrant une ou des périodes significative (s) de l'histoire humaine ; (v)



être un exemple éminent d'établissement humain traditionnel, de l'utilisation traditionnelle du territoire ou de la mer, qui soit représentatif d'une culture (ou de cultures), ou de l'interaction humaine avec l'environnement, spécialement quand celui-ci est devenu vulnérable sous l'impact d'une mutation irréversible; (vi) être directement ou matériellement associé à des événements ou des traditions vivantes, des idées, des croyances ou des œuvres artistiques et littéraires ayant une signification universelle exceptionnelle. (Le Comité considère que ce critère doit préférablement être utilisé en conjonction avec d'autres critères) ; (vii) représenter des phénomènes naturels ou des aires d'une beauté naturelle et d'une importance esthétique exceptionnelles ; (viii) être des exemples éminemment représentatifs des grands stades de l'histoire de la terre, y compris le transigeassent-elles processus géologiques encours dans le développement des formes terrestres ou d'éléments géomorphiques ou physiographiques ayant une grande signification ; (ix) être des exemples éminemment représentatifs de processus écologiques et biologiques encours dans l'évolution et le développement des écosystèmes et communautés de plantes et d'animaux terrestres, aquatiques, côtiers et marins; (x) contenir les habitats naturels les plus représentatifs et les plus importants pour la conservation in situ de la diversité biologique, y compris ceux où survivent des espèces menacées ayant une valeur universelle exceptionnelle du point de vue de la science ou de la conservation.

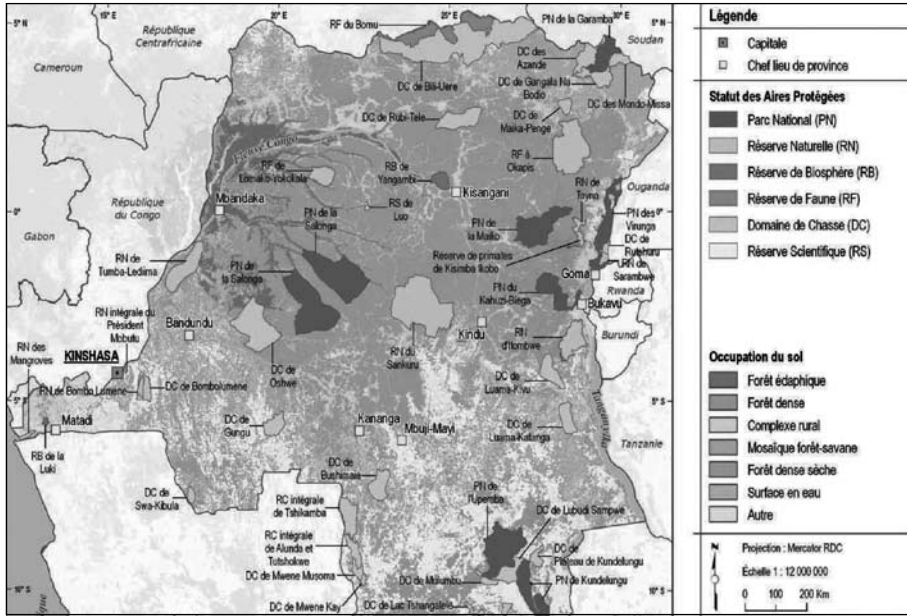
### **Les aires protégées de la RDC, un trésor riche en bio diversité**

Les aires protégées de la RDC ont une valeur écosystémique très élevée en raison de l'importante couverture *des forêts classées* dont dispose le pays. Ces forêts classées sont soumises à un régime juridique qui restreint considérablement les droits d'usage et d'exploitation.

Il y a une gamme variée de forêts dans les aires protégées :i) les forêts denses et humides, ii) les forêts marécageuses, iii) les mangroves, etc.

Les forêts classées<sup>39</sup> représentent à peu près 11% de la superficie totale du territoire national. Le classement s'effectue par arrêté du ministre après avis conforme du conseil consultatif provincial des forêts concernées, fondé sur la consultation préalable de la population riveraine. Toutefois, la création des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des secteurs sauvegardés relève de la compétence du président de la République<sup>40</sup> (Cosma Wilungula 2012:77).

Pour mieux gérer ses aires protégées, la RDC avait adopté la loi n°69/041 du 23 août 1969 relative à la conservation de la nature<sup>41</sup>. Elle a été remplacée par celle du 11 février 2014.



Carte 10.3 : Les principales aires protégées de la RDC

### Conflits armés et dénaturation des réserves naturelles

En 1994, plus de 700.000 réfugiés rwandais traversent la frontière et s'établissent sur le territoire congolais à proximité des parcs nationaux du pays, en particulier le Virunga et le Kausi Biega. La même année, *ce campement va entraîner un déboisement de 150 km<sup>2</sup> de forêts et de bambous de Mont Mikeno dans le parc national de Virunga*<sup>42</sup> (Paul Vikanza Katembo 2009a:4). Du fait de la destruction de l'habitat, *certaines espèces de la faune et de la flore étaient menacées d'extinction au niveau local. C'est le cas notamment du rhinocéros blanc du Parc national de la Garamba, des gorilles de montagne, des hippopotames du Parc national de Virunga et des Bonobos à l'Equateur*, etc.<sup>43</sup> (République Démocratique du Congo 2009a:17).

En 1998, il a même été proposé de délocaliser vers le Kenya tous les rhinocéros blancs restant dans le parc de Garamba, proposition<sup>44</sup> fortement critiquée par le lobby de la société civile nationale et internationale. A ce jour, cette espèce de rhinocéros a complètement disparu du parc national de Garamba et donc de la planète, car il était l'unique parc au monde à disposer de cette espèce animale.

Lors de cette première guerre de 1996, les troupes de l'AFDL soucieuses d'avancer sur le front et celles du gouvernement fuyant les combats avaient littéralement pillé les matériels roulants des gardes des parcs nationaux, les laissant dans une situation logistique inadaptée. Cela a été l'une des causes de l'affaiblissement des institutions de gestion des aires protégées avec comme conséquence la nuisance des programmes d'entretien et de surveillance des aires protégées.

Dans les régions où se déroulaient les combats, les troupes belligérantes se sont livrées régulièrement à la chasse des grands mammifères pour se nourrir. Cette pratique a eu des conséquences désastreuses sur les populations d'animaux sauvages. Les grandes espèces dont le rythme de reproduction est lent ont été particulièrement vulnérables et ont été les premières à disparaître<sup>45</sup> (République démocratique du Congo 2009b:9).

Par ailleurs, un des effets secondaires du conflit armé au Soudan a été l'exploitation massive de la faune du Parc national de la Garamba de la RDC. Aujourd'hui, l'Institut pour la Conservation de la Nature établit que le parc national de Garamba a perdu plus de soixante-cinq pour cent de ses espèces animales<sup>46</sup>.

### **Parcs nationaux ou sanctuaires des mouvements armés**

Les principales aires protégées du pays abritent les milices armées qui y ont établi leur base arrière (Nalu, Mai-Mai, Fdlr, Cndp, etc.). *Ils constituent leur garde-manger autant qu'ils leur servent de cachette*<sup>47</sup> (Paul Vikanza Katembo 2009b:6).

Il en résulte une destruction massive de la bio diversité des aires protégées. *C'est le phénomène qui a quasiment anéanti le cheptel des hippopotames du parc national de Virunga, passant, en une décennie, de plus de 30.000 têtes à environ 300* (Paul Vikanza Katembo 2009c:6). La perte de cette bio diversité animale est à l'origine de la diminution drastique de la production piscicole du lac Edward, jadis l'un des plus poissonneux au monde. Nourriciers des poissons, les hippopotames constituaient une chaîne alimentaire pour les poissons avec leurs capacités à déféquer chacun 20 à 30 kilos d'excréments par jour. Il leur est également reconnu la propension à récolter des tonnes d'herbes et qu'ils digéraient pour les déposer au fond du lac à la portée des poissons.

*Ils ne constituent pas seulement une viande pour les prédateurs, mais c'est toute une chaîne alimentaire qui s'en est trouvée brisée. Les populations quine dépendaient que du lac comme source de protéine n'ont plus qu'à en pâtir*<sup>48</sup> (Paul Vikanza Katembo 2009c:7).

D'après une ONG locale, en 2008, *les combattants abattaient en moyenne 10 hippopotames par jour. Et cela n'a pas été sans impact sur la vie des hommes, car sans hippopotame, il n'y a pas de poisson. Chaque jour, ces mammifères produisaient 260 tonnes de crottin qui constitue un engrais naturel. Il nourrit un minuscule phytoplancton dont se régèrent des larves et des vers qui, eux-mêmes, nourrissent les poissons. Conséquence : c'est dans les champs des paysans que les hippopotames viennent désormais se nourrir, ce qui pousse les habitants d'Uvira à les abattre* (Radio Okapi 2012).

En octobre 2008, *des affrontements entre les Forces armées de la République Démocratique du Congolaise (FARDC) et les rebelles du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP) ont donné lieu à l'occupation d'une importante partie du parc national de Virunga par le CNDP qui a contraint le personnel de l'ICCN à fuir la station de Rumangabo tombée sous le contrôle du groupe rebelle*<sup>49</sup> (ICCN 2007:8).

Depuis la décennie 1990, les rebelles ougandais de la LRA ont envahi le parc national de la Garamba. Aujourd'hui, l'Institut pour la Conservation de la Nature établit que le parc national de Garamba a perdu plus de 65 pour cent de ses espèces animales.

Dans la Réserve de faune à Okapi, *des résultats des inventaires de la grande faune entre 1995 et 2006 montraient quel es effectifs d'éléphants de la RFO avaient diminué de 48 pour cent suite à l'intense braconnage armé durant la guerre. Cette tendance s'est confirmée par la comparaison des chiffres de 2007 et de 2011, où une nouvelle diminution de 43 pour cent a été estimée*<sup>50</sup> (J. P. Huart 2014a:13).

Pendant la guerre de 1995-1996, les différents belligérants avaient occupé de vastes étendues du parc. *En 1998, moins de 30 pour cent de la Réserve étaient sous le contrôle de l'YCCN*<sup>51</sup> (J. P. Huart 2014b:13).

Aujourd'hui, les opérations de liquidation des milices armées enclenchées par les Forces armées de la RDC avec l'appui de la brigade spéciale des Nations unies vont, à coup sûr, accentuer l'envahissement des parcs nationaux par des groupements armés où ils ont constitué les campements de fortune.

A tout considérer, les conflits armés ont été à la base de la rupture d'équilibre entre la valeur économique et les impératifs écologiques des aires protégées. La situation de victime dans laquelle se trouvent les gestionnaires des aires protégées contribue à accroître la vulnérabilité de celles-ci. Pourtant, la bio diversité de ces aires protégées sont des biens communs mondiaux et inter-générationnels, dont la préservation nécessite la coopération à l'échelle sous-régionale.

## Un Etat squatté

L'image d'un Etat congolais, source de tous les maux, hante aujourd'hui beaucoup de monde. Il est devenu une source d'accumulation pour les groupes d'intérêt et les nombreuses milices armées qui l'ont squatté. En regardant attentivement la région du Kivu, on se rend vite compte que l'on est en face d'une zone de non-droit, riche en ressources naturelles et devenue, par la force de l'histoire, le lieu d'enrichissement privé par la violence. Sûrement, la théorie des vases communicants<sup>52</sup>, encore appelée « théorie du vide » qui établit une corrélation étroite entre la montée en puissance de ces acteurs de l'ombre et le recul d'un Etat devenu incapable d'assurer les fonctions ordinaires, trouvera ici un champ bien fertile. Mis en compétition autour de la source forestière, ces différents acteurs s'affrontent et/ou s'associent.

L'exploitation forestière se retrouve dans cette partie du pays au service d'intérêts camouflés : les multinationales, les seigneurs de la guerre, les milices armées, les conglomerats financiers internationaux et locaux, les milieux criminels de la sous-région, etc.

Le système qui s'est alors installé est de type criminel, privatisé, militarisé, très profitable et dont la particularité est sa violence. La description que fait Pierre Jacquemont traduit mieux la situation vécue sur terrain :

« Chaque chef de guerre des FARDC, des FDLR ou d'une milice Maï-Maï contrôle son territoire, sa mine et son propre circuit de commercialisation; si l'un déborde sur l'aire de jeu de l'autre, c'est la guerre des clans. Les contrôleurs de la mine et du circuit de commercialisation s'efforcent de préserver leur position ; ceux qui cherchent à s'en emparer luttent militairement pour y parvenir. L'absence d'ordre public associée à la culture de l'impunité héritée des dernières années du régime de Mobutu, a permis l'épanouissement de cette économie qui se nourrit de la prédation et qui s'auto détruit à la longue parla surexploitation des sols, des sous-sols et des hommes »<sup>53</sup> (Pierre Jacquemont 2009c:17).

La croissance de la part souterraine de l'économie des produits forestiers à l'est du pays, en raison de la corruption, de la grande inventivité et de l'adaptation des acteurs aux trafics illicites, nous permet de mieux comprendre les pratiques qui se pérennisent et s'inscrivent dans un processus de prédation routinière. Elle traduit aussi la difficile insertion de cette région avec ses nombreuses ressources naturelles dans l'économie capitaliste mondiale, phénomène qui s'accompagne d'une sorte de mondialisation de la criminalité.

### **CNDP, M23, Armée nationale : à la conquête des ressources naturelles**

L'accord dit global et inclusif avait permis la réunification du pays et le partage du pouvoir par toutes les parties avec la formule 1+4 (Un président et 4 vice-présidents) en 2002. Issus de l'ancienne rébellion du RCD, le général NKUNDA et ses hommes refusent d'intégrer l'armée nationale. Il va d'abord créer la Synergie pour la concorde et la paix qui deviendra parla suite un mouvement rebelle appelé Congrès national pour la défense du peuple, CNDP en sigle. Ce mouvement qui bénéficie d'un appui total du Rwanda fait plier Kinshasa qui n'a d'autre choix que designer un accord de paix le 23 mars 2009. Celui-ci prévoit une réintégration des éléments du CNDP dans l'armée nationale.

Quand les anciens du CNDP se mutinent le 29 mars 2012, un nouveau mouvement est annoncé, il portera le nom de M23 et sera dirigé par Sultani Makenga après une scission d'avec le général Bosco Ntaganda. Comme il est décrit ci-dessous :

A partir de l'intégration du CNDP jusqu'à la défection de Bosco Ntaganda et de ses officiers du M23, les deux commandements des FARDC dans les Kivus sont opposés pour le contrôle de la principale zone de production de minerais du Nord Kivu, le territoire du Walikale.<sup>52</sup> Dès mars 2009, le contrôle des taxes et de l'exploitation de plusieurs mines est l'enjeu d'un affrontement entre le général Bosco Ntaganda et les officiers de l'armée régulière. Les rivalités entre ces deux factions se sont traduites par des rotations fréquentes de troupes, des refus de mutation qui reflètent l'absence de discipline dans le commandement, voire des heurts entre unités de l'armée<sup>54</sup> (International Crisis Group 2012:6).

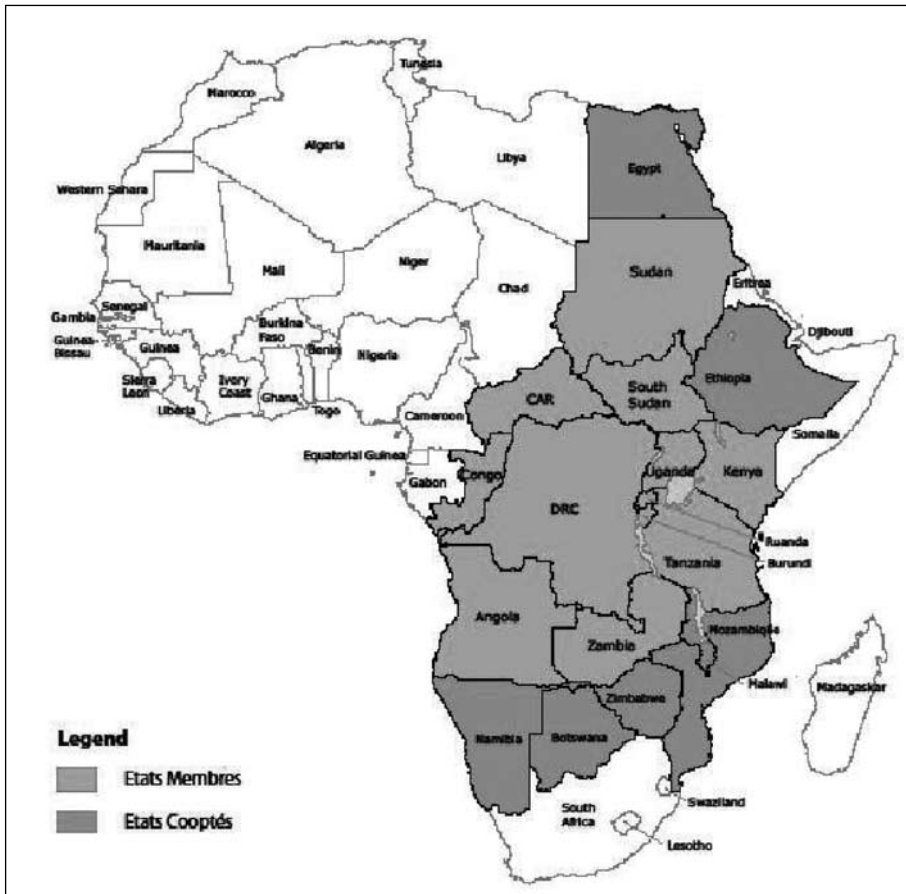
A cela s'ajoute le contrôle de plusieurs taxes illégalement perçues.

### **Pour la construction d'un espace environnemental régional ment intégré**

Les pays des Grands Lacs présentent des homologues géophysiques marquées par l'abondance à la fois des sources naturelles et d'aires protégées. À l'opposé, les analogies sociopolitiques de la région reposent sur l'existence de nombreux épisodes d'instabilités politiques récurrentes. Voilà qui amène en faveur d'une prise de conscience à l'échelle sous-régionale en vue «*de transformer la Région des Grands Lacs en une zone de croissance et de développement partagé, une zone de coopération fondée sur des stratégies et des politiques de convergence*»<sup>55</sup> (CIRGL 2014).

Avec les destructions causées à l'environnement du fait des conflits armés, une plus grande intégration des politiques environnementales au sein des espaces écologiques est nécessaire. En mettant en œuvre les projets régionaux relatifs à la protection de l'environnement dans le cadre de la coopération régionale en matière de l'exploitation mesurée de la forêt, les États de la région des Grands Lacs peuvent, par cette volonté, témoigner non seulement de solidarité environnementale, mais aussi d'esprit communautaire.

De notre point de vue, la dimension régionale devra prendre une importance cruciale, car le couvert forestier de la région ne correspond pas aux frontières politiques. Et pourtant, les dégâts causés à cet espace écologiques ont été ressentis par l'ensemble des populations de la région. Ainsi donc, une volonté politiquement exprimée par l'ensemble d'acteurs en présence permettrait, en revanche, une réponse tout aussi régionale.



Carte 10.4 : Espace géographique CIRGL.

Source : site WebCIRGL

Dès lors, cette intégration devra se fonder sur une redéfinition de l'espace géographique commun, une résolution des conflits par le dialogue et/ou la force pour *in fine* déboucher sur l'adoption et l'application des politiques de préservation des écosystèmes et de relance de l'industrie touristique. L'existence d'un tel espace apparaîtra comme une nécessité dans l'émergence du sentiment d'appartenance à un espace collectivement construit autour du concept « Grands Lacs » dont les politiques et les programmes dans le secteur environnemental peuvent former une toile de fond sur laquelle il est possible de faire avancer l'intégration régionale.

## Conclusion

Les guerres et les conflits armés ravagent la région des Grands Lacs. Le contrôle des ressources naturelles et leur exploitation sont des motivations principales de

ces guerres dans une région où les pillages des dites ressources ne prend pas des formes pacifiques. Si l'appropriation des ressources naturelles par les puissances impérialistes avait justifié le phénomène colonial et le partage du monde, les conflits post-indépendance ont impliqué à la fois les pays voisins et une panoplie d'acteurs locaux et étrangers. L'imbrication des différents acteurs dans un espace qui a pendant longtemps échappé au contrôle de l'Etat congolais est un indicateur de l'incapacité de l'Etat congolais à mieux gérer ses ressources forestières dans un contexte de mondialisation du capital. *Car une économie mondialisée peut à la fois forcer la marginalisation des économies artisanales d'Afrique, maintenir le quasi monopole de grands groupes miniers tout en s'alimentant aux sources les plus criminelles lorsque le marché le demande et faire reporter les conséquences tragiques sur les populations* (Philippe Le Billion 2012:1).

Les dégâts causés à l'environnement sont énormes, au point qu'il est aujourd'hui pressant de trouver des solutions urgentes. Pour ce faire, *la mise en place d'un modèle de développement durable exige par conséquent une approche plus globale où la paix, les droits humains, la démocratie, la justice et l'équité sociales s'associent avec la protection de l'environnement et le développement*<sup>56</sup> (Khazri, A. 2011:15).

## Notes

1. Le nombre des milices armées est aujourd'hui assez imprécis en raison de la disparition et de la réapparition sous de nouvelles formes d'anciennes milices engagées dans le processus de démobilisation et de réinsertion. La radio Okapi, qui avait mené une enquête dans la région, avait recensé au moins 44 groupes armés.
2. Jacquemont P., 2009, Les dynamiques de l'instabilité dans l'est de la RDC, <http://www.fmreview.org/fr/RDCongo/jacquemot.htm#sthash.0SwFZXVi.dpuf>, consulté le 27 Mai 2014, p. 1.
3. Jacquemont P., 2009, Les dynamiques de l'instabilité dans l'est de la RDC, <http://www.fmreview.org/fr/RDCongo/jacquemot.htm#sthash.0SwFZXVi.dpuf>, consulté le 27 Mai 2014, p. 2.
4. Philippe Le Billion, 2003, «Matières premières, violences et conflits armés», in *Tiers monde*, tome 44, n° 174, *Persée*, p. 297-322, p 299.
5. Espace économique mondial (2011), Mercantilisme et révolution industrielle, [people.hofstra.edu/jean-paul\\_rodrigue/.../EEM%20Chapitre%202.pdf](http://people.hofstra.edu/jean-paul_rodrigue/.../EEM%20Chapitre%202.pdf), consulté le 17 Juin 2014, p 2-4.
6. Ces stratégies sont exposées dans le document stratégique du ministère des Mines du Congo belge en vue de la mise en place d'un plan minier élaboré par les experts du ministère des Mines.
7. Tshibwabwa K. 2011, Conflits armés, pillages de ressources naturelles du Congo et perspectives postcoloniales. Vers la décolonisation des discours hégémoniques, CODESRIA, p4.
8. Tshibwabwa K. 2011, « Conflits armés, pillages de ressources naturelles du Congo et perspectives postcoloniales. Vers la décolonisation des discours hégémoniques », CODESRIA, p.5.



9. Les producteurs des matières premières congolaises étaient peu nombreux et vendaient généralement dans les marchés connus comme ceux de Londres ou d'Anvers.
10. En RDC, le colonisateur avait institué deux zones bien distinctes. La première, appelée zone A, englobait le chantier d'exploitation des mines, la seconde, zone B, était contiguë à cette première et destinée à la protéger. Les mesures de police imposées par le décret dans ces deux zones sont les suivantes : dans la zone A : l'accès de la zone n'est permis qu'aux personnes munies d'un permis de circulation ou de séjour; Sont dispensés de ces permis les magistrats et les fonctionnaires dans l'exercice de leurs fonctions, le personnel employé aux mines, les indigènes établis dans la zone et recensés. Le colportage y était interdit. Nul ne pouvait entrer dans la zone ni en sortir sans passer par un poste de contrôle. Tout véhicule, colis ou objet quelconque sortant de la zone peut être visité par un officier de police judiciaire à la demande du directeur de la mine, etc. Quant aux zones B, leurs limites sont également fixées par les ordonnances, elles étaient très étendues et servaient en quelque sorte de zones de couverture aux zones A. Ces zones ne présentaient d'ailleurs de l'intérêt pour la société qu'en ce qui concernait le droit de visite qui ne pouvait être exercé que par des fonctionnaires dans cette zone. On y avait instauré l'interdiction du colportage.
11. Le Groupe d'experts mandatés par le Conseil de sécurité des Nations unies pour enquêter sur les pillages des ressources naturelles de la RDC avait enquêté dans la partie est du pays et dans les pays voisins. Ce rapport d'enquête avait incriminé à la fois les pays voisins engagés dans les conflits à l'est du pays: le Rwanda, l'Ouganda et le Burundi. Le rapport avait également mis à nu le rôle joué par les milieux politiques et militaires de la RDC dans les pillages des ressources naturelles du pays.
12. Nations unies (2007), Lettre datée du 13 juin 2007, adressée au président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) par le Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo, p.8.
13. Joroen Cuvelier *et al.*, 2009, «Pluralisme juridique dans le conflit congolais», dans *Conflit et transformation sociale à l'est de la RDC*, Bruxelles,192.
14. Le processus de Kimberley a permis la certification du diamant congolais, mais n'a pas empêché le trafic illicite du diamant issu des conflits armés.
15. Hellendorff B., 2012, «Ressources naturelles, conflits et reconstruction de la paix en Afrique de l'Ouest», *GRIP*, p8.
16. Hellendorff B., 2012, «Ressources naturelles, conflits et reconstruction de la paix en Afrique de l'Ouest», *GRIP*, p6.
17. Commission mondiale sur l'environnement et le développement (1987). *Notre avenir à tous*, Nations unies.
18. Khazri, A., 2011, « Le développement durable et les conflits armés », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 114-130, p.116-117.
19. Les services écosystémiques rendus par les forêts peuvent être classés en 3 catégories: i) Des *services d'approvisionnement*, comme le bois de construction d'habitats, les aliments d'origine sauvage, le bois de chauffage et le charbon utilisés comme combustible pour cuisiner, les plantes médicinales, des services, ii) Des *services culturels*, notamment en contribuant à la formation des identités culturelles, religieuses et spirituelles des populations vivant dans les forêts, iii) Des *services de régulation* qui contrôlent les processus naturels tels que le climat (y compris la température et les pluies), les débits et la qualité des eaux. Le rôle que pourraient jouer les forêts tropicales dans la régulation du cycle du carbone à l'échelle planétaire et

- donc leur participation à la lutte contre le changement climatique (en stockant le carbone dans les arbres et les sols des forêts).
- 20 Bourenane Naceur, 1996, *Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest*, Karthala.
  - 21 Le concept de guerre de rectification fait allusion à la seconde guerre déclenchée par les anciens alliés rwandais, ougandais et burundais contre le chef de l'Etat, Laurent Désiré Kabila, considéré comme infidèle à ses anciens alliés.
  - 22 Nganga J., mars 2006, Rubriques internationales, N°34, [www.solidarité.ch/journal/index](http://www.solidarité.ch/journal/index), consulté le 27 juin 2009 à 17h37.
  - 23 Ces zones d'influences que nous estimons être au nombre de trois traduisaient les rapports de force entre les forces africaines qui se partageaient les ressources naturelles du pays.
  - 24 On avance le chiffre de 44 groupes armés présents dans la province orientale, dans le Maniema, le Sud Kivu et le Nord Kivu. Ce chiffre est approximatif étant donné les phénomènes de naissance-fusion-alliance-disparition des groupes armés souvent difficiles à suivre au quotidien.
  - 25 Kabamba F., 2009, « Les écosystèmes forestiers en République Démocratique du Congo. Entre Exploitation et Préservation », *African sociological review* 13, CODESRIA, p 1.
  - 26 World Resource Institute, 2009, Atlas forestier interactif de la République démocratique du Congo, version 1.0, document de synthèse, p. 9.
  - 27 Il s'agit d'une note technique adressée à son excellence monsieur le Premier ministre de la République Démocratique du Congo par la Coalition Nationale contre l'Exploitation Illégale du Bois en RDC, « CNCEIB » en sigle. Cette note technique avait pour objet la nécessité du renforcement de la gouvernance et de la lutte contre l'exploitation informelle/illégale du bois en République Démocratique du Congo.
  - 28 Lire le mémorandum de la Coalition nationale contre l'exploitation illicite du bois en RDC, p.2.
  - 29 Lire le mémorandum de la Coalition nationale contre l'exploitation illicite du bois en RDC, p.2.
  - 30 Duveiller, G., P. Defourny, B. Desclée et P. Mayaux, 2008, « Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically distributed Landsat extracts », *Remote Sensing of Environment* 112:1969–81, p.4.
  - 31 Duveiller, G., P. Defourny, B. Desclée et P. Mayaux, 2008, « Deforestation in Central Africa: Estimates at regional, national and landscape levels by advanced processing of systematically distributed Landsat extracts », *Remote Sensing of Environment* 112 : 1969–81, p.4.
  - 32 Lindquist, E., A. Altstatt, M. Hansen, C. Justice, D. Slayback and B. Adusei, 2010, Tree cover cleaning in the Congo Basin from 1990 to 2000 to 2005 : Exhaustive monitoring of forest loss with Landsat and MODIS. Note technique, p. 6.
  - 33 Banque mondiale 2013, Dynamique de déforestation dans le bassin du Congo, réconcilier la croissance économique et la protection des forêts, p.7.
  - 34 Makala est un concept local utilisé pour désigner le charbon de bois utilisé par quatre-vingt-dix pour cent des Congolais comme énergie-bois. Il sert en particulier à la cuisson des aliments, au repassage, au séchage et à beaucoup d'autres usages nécessitant l'utilisation de l'énergie.

- 35 IRIN, 2009, Les profits du charbon de bois alimentent les conflits dans l'est de la RDC, <http://www.irinnews.org/fr/report/85525/rdc-les-profits-du-charbon-de-bois-alimentent-le-conflit-dans-l-est>, consulté le 27 Avril 2014, à 13h11.
- 36 International Crisis Group, 2012, L'est du Congo : pourquoi la stabilisation a échoué, Nairobi, p. 4.
- 37 IRIN, 2009, Les profits du charbon de bois alimentent les conflits dans l'est de la RDC, <http://www.irinnews.org/fr/report/85525/rdc-les-profits-du-charbon-de-bois-alimentent-le-conflit-dans-l-est>, consulté le 27 Avril, 2014 à 13h37.
- 38 Ces critères de sélection pour figurer sur la liste du patrimoine mondial de l'humanité ont été définis par l'UNESCO, <http://whc.unesco.org/fr/criteres/>.
- 39 Le concept "forêt classée" est évoqué pour désigner les forêts présentes dans les aires protégées et qui l'ont été par un acte de classement signé par l'autorité de l'Etat. Les *forêts classées*, souvent appelées aires protégées, mais à ne pas confondre avec les forêts protégées, sont celles soumises, en application d'un acte de classement, à un régime juridique restrictif concernant les droits d'usage et d'exploitation; elles sont affectées à une vocation particulière, notamment écologique. Les forêts classées doivent représenter au moins quinze pour cent de la superficie totale du territoire national. Le classement s'effectue par arrêté du ministre après avis conforme du conseil consultatif provincial des forêts concernées, fondé sur la consultation préalable de la population riveraine. Toutefois, la création des réserves naturelles intégrales, des parcs nationaux et des secteurs sauvegardés relève de la compétence du président de la République. L'arrêté de classement détermine la localisation et les limites de la forêt concernée, sa catégorie, sa dénomination, le mode de gestion de ses ressources, les restrictions qui lui sont applicables, les droits d'usage susceptibles de s'y exercer et l'institution chargée de sa gestion.
- 40 Cosma Wilungula, 2012, Processus de construction de sens et évolution de la politique publique en matière de conservation de la nature en République Démocratique du Congo (1885-2011). Une approche cognitive par le référentiel, thèse de doctorat, Université de Kinshasa, Département des Sciences Politiques et Administratives, p. 77.
- 41 Cette loi est souvent qualifiée de vieille et inadaptée. Le contexte qui a présidé à sa mise en place a radicalement changé. Les conflits armés actuels devront être en principe un argument de poids pour sa révision et son renforcement.
- 42 Vikanza K., 2009, Aires protégées en RDC, Numéro spécial. Les actes du Forum de Brazzaville. Lorsque l'Afrique s'éveille au développement durable. Passages, Paris ; 158, p 97-99 <http://www.passages-forum.fr/>, p 7.
- 43 République Démocratique du Congo, 2009, Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique, p.17.
- 44 Cette proposition était également soutenue par les Nations unies qui souhaitaient mettre les rhinocéros blancs à l'abri des braconniers et des milices armés.
- 45 République Démocratique du Congo, 2009, Quatrième rapport national sur la mise en œuvre de la convention sur la diversité biologique, p. 9.
- 46 Le parc national de la Garamba est l'un des plus menacés étant donné sa situation géographique limitrophe de deux autres pays frontaliers en proie aux conflits armés, il s'agit de la République centrafricaine et du Soudan du Sud.
- 47 Vikanza K., 2009, Aires protégées en RDC, Numéro spécial. Les actes du Forum de Brazzaville. Lorsque l'Afrique s'éveille au développement durable. Passages, Paris ; 158, p 97-99 <http://www.passages-forum.fr/>, p. 6.

- 48 Vikanza K., 2009, Aires protégées en RDC, Numéro spécial. Les actes du Forum de Brazzaville. Lorsque l'Afrique s'éveille au développement durable. Passages, Paris ; 158, p. 97-99, <http://www.passages-forum.fr/>, p.7.
- 49 ICCN, 2007, Etat de conservation du parc national de Virunga, <http://whc.unesco.org/fr/soc/936>, Consulté le 27 Février 2014 à 21h43.
- 50 J.P. Huart, 2014, Rapport de mission de suivi réactif de la réserve de faune à Okapis, République Démocratique du Congo (RDC), p. 13.
- 51 J.P. Huart, 2014, Rapport de mission de suivi réactif de la réserve de faune à Okapis, République Démocratique du Congo (RDC), p. 13.
- 52 Clifford Shearing, qui étudiait la sécurité privée, a formulé une théorie connue sous le nom de « vacuum theory » selon laquelle le recul d'un Etat devenu incapable d'assurer la paix publique et d'exercer le monopole de l'usage de la violence légitime s'accompagne d'une montée en puissance de la sécurité privée.
- 53 Jacquemont P., 2009, Les dynamiques de l'instabilité dans l'est de la RDC, <http://www.fmreview.org/fr/RDCongo/jacquemot.htm#sthash.0SwFZXVi.dpuf>, consulté le 27 Mai 2014, p 17.
- 54 International Crisis Group, 2012, «L'est du pays, pourquoi la stabilisation a échoué», *Briefing Afrique*, n° 91, Kinshasa, Nairobi, Bruxelles, p. 6.
- 55 Conférence internationale sur la région des Grands Lacs, 2014, <http://www.icglr.org/index.php/fr/developpement-economique-et-integration-regionale>.
- 56 Khazri, A., 2011, « Le développement durable et les conflits armés », *Télescope*, vol. 17, n° 2, p. 114-130, p.115.
- \* Barnett K., 2005, « Une approche genre. Retour à la réalité pour les filles retournant à la maison en provenance des forces et regroupement armés », in *Printemps* (éd.), numéro 13, consulté sur <http://www.child-soldiers.org> le 22 mai 2006.

## Références

- Avocksouma Djona Atchénémou, 1994, « *Les alliances multi-institutionnelles des organisations de santé dans la perspective de l'intégration économique en Afrique noire* », Montréal (Canada), Université de Montréal.
- Banque mondiale, 1989, *L'Afrique subsaharienne : de la crise à une croissance durable*, Washington (D.C.), Banque mondiale.
- Benachenhou Abdellatif (dir.), 1992, « Environnement et développement », *Revue Tiers-Monde*, vol. 33, n° 130, Paris, Presses universitaires de France.
- Bourenane Naceur, 1996, *Des fondements théoriques et stratégiques de la construction communautaire intégration et coopération régionales en Afrique de l'Ouest, Karthala*.
- Brah Mahamane, Pradelle, Jean-Marc, et Agostino Victoire Dr, *Coopération et intégration régionales en Afrique de l'Ouest : contribution à la connaissance à partir des travaux entrepris dans le cadre CILSS/Club du Sahel/Cinergie Unit, réflexions des bailleurs de fonds sur leurs programmes dans ces domaines*, Paris, OCDE, Club du Sahel, (SAHID 93, 401).
- Brooks D., 1990, « Au-delà des slogans: que signifie exactement le développement durable ? », *Explore*, Ottawa (Canada), CRDI.

- Communauté économique européenne, 1988, *Coopération régionale en Afrique au sud du Sahara: évolution de l'idée régionale et expériences des Conventions de Lomé 1-11-111*, Bruxelles, CEE.
- Drahamane S.A., (1990), « La coopération interafricaine en matière d'environnement », *Cahier du GERPE*, vol. 2, Québec, Université Laval.
- Engelhard Philippe et Abdellah Taoufik Ben (1992), « Environnement, développement et pauvreté », *Le Courrier*, vol. 133, pp. 73-77.
- Falloux F. et Mukendi A., 1990, « Lutte contre la désertification et gestion des ressources renouvelables dans les zones sahélienne et soudanienne de l'Afrique de l'Ouest »,
- Falloux F. et Talbot L., 1992, *Crise et opportunité : environnement et développement en Afrique. L'expérience des plans nationaux d'action pour l'environnement*, Paris.
- Hellendorff B., 2012, Ressources naturelles, conflits et reconstruction de la paix en Afrique de l'Ouest, GRIP.
- Hugon Philippe, 1990, *Les différentes formes d'intégration régionale en Afrique subsaharienne et les programmes d'ajustement structurel*, Nanterre (France), Laboratoire de recherche en économie appliquée (LAREA), Université de Paris X.
- International Crisis Group, 2012, «L'Est du pays, pourquoi la stabilisation a échoué», *Briefing Afrique*, n° 91, Kinshasa, Nairobi, Bruxelles.
- Jacquemont P., 2009, Les dynamiques de l'instabilité dans l'est de la RDC, <http://www.fmreview.org/fr/RDCongo/jacquemot.htm#sthash.0SwFZXVi.dpuf>.
- Kankwenda M., 2005, *L'économie politique de la prédation au Congo Kinshasa. Des origines à nos jours, 1885- 2003*, Kinshasa-Montréal-Washington, ICREDES.
- Kibanda, M., 2003, *Les ressources géostratégiques, les conflits armés (1996-2003) et les défis de la paix et de la reconstruction en République Démocratique du Congo*, Conférence sous-régionale sur l'Afrique centrale, Douala, 4-5 octobre.
- Kalpers, J., Volcans en état de siège : impact d'une décennie de conflits armés dans le massif des Virunga, <http://www.woldwildlife.org/bsp/pdf>, site consulté le 29-03-2006.
- Lumumba-Kasongo, Tukumbi (ed) (2016), *Land Reforms and Natural Resource Conflicts in Africa: New Development Paradigms in the Era of Global Liberalization*, London, United Kingdom: Taylor & Francis Ltd.
- Malam-kandine Adam, 1993, « Les faiblesses des structures institutionnelles comme frein au processus d'intégration en Afrique de l'Ouest », exposé présenté lors de la conférence sur l'intégration en Afrique de l'Ouest (11-15 jan., Dakar), Centre de recherches pour le développement international.
- Marchal A., 1965, *L'intégration territoriale*, Paris, Presses Universitaires Françaises.
- Mudimbe V.Y., 1980, « La dépendance de l'Afrique et les moyens d'y remédier », Actes du Congrès international des études africaines de Kinshasa, Paris, Agence de coopération culturelle et technique.
- Nganga, J., mars 2006, Rubriques internationales, N°34, [www.solidarité.ch/journal/index](http://www.solidarité.ch/journal/index).

Nations unies (2007), Lettre datée du 13 juin 2007, adressée au président du Comité du Conseil de sécurité créé par la résolution 1533 (2004) par le Groupe d'experts sur la République Démocratique du Congo.

OUA, 1991, *Traité de la Communauté économique africaine*, Abuja (Nigeria).

République Démocratique du Congo, 2011, Evaluation environnementale post-conflit. Synthèse à l'intention des décideurs, PNUD, Nairobi, Kenya.

Sall E., 1992, « Sénégal : territoires, frontières, espaces et réseaux sociaux », Travaux et Document du CEAN, n° 36, pp.1–28.

Streeten P., 1992, « Des institutions pour un développement durable », *Revue Tiers-Monde*, vol. 130, pp.455–470.

## **Annexe : Répertoire des principales milices armées opérant à l'est de la RDC**

### **Forces démocratiques alliées (ADF)**

C'est un groupe rebelle islamiste ougandais opérant autour du massif de Ruwenzori. Il est constitué d'au moins 1300 combattants, selon la MONUSCO. Après la fin de la rébellion du M23, l'armée congolaise, appuyée par la brigade d'intervention de l'ONU, a lancé l'opération "Sokola" pour neutraliser ces rebelles ougandais. Ces derniers se sont retranchés dans le parc de Virunga. Certains ADF auraient même fui vers l'Ituri pour échapper à la traque menée par les FARDC. Leur alliance supposée avec les Shebab n'a pas encore été confirmée par des sources indépendantes. Ce groupe opère dans l'axe LUBERO-BENI Son chef militaire s'appelle Jamil Mukulu.

### **Force œcuménique pour la libération du Congo (Folc)**

Le chef de la milice et plusieurs de ses hommes se sont rendus, début octobre 2013, à l'armée congolaise. Avant reddition, les hommes de Sultani Selly s'étaient distingués dans des attaques contre les prisons et les positions de l'armée dans les territoires de Beni et de Lubero. Le chef militaire est Sultani Selly, alias Kava wa Selly.

### **Forces patriotiques pour la libération du Congo (FPLC)**

Groupe armé créé par des dissidents du Congrès national pour la défense du peuple (CNDP), après la signature de l'accord du 23 mars 2009, transformant la rébellion du CNDP en parti politique. La plupart de ses combattants avaient rejoint la rébellion du M23, défaite début novembre 2013. Son chef militaire s'appelle le « Général » Ngabo Gad (aux arrêts à Kampala le 29 juin 2010).

## **Maï-Maï Shetani**

Malgré l'arrestation de leur chef militaire par l'armée congolaise ("Shetani" a été appréhendé alors qu'il sortait d'un débit de boissons à Kiwanja), les miliciens maï-maï dit "Shetani" continuent à commettre des exactions sur l'axe Kiwanja-Nyamilima, dans le territoire de Rutshuru. En coalition avec les FDLR, ils ont attaqué fin décembre les positions des FARDC à Tshondo, dans le territoire de Rutshuru. Le Chef militaire de ce groupe porte le nom de Kakule Muhima, alias Shetani (satan, en swahili) aux arrêts depuis le 23 décembre 2013.

## **Nduma défense du Congo (NDC)**

Son chef, Ntambo Ntaberi Sheka, candidat aux législatives de 2011 à Walikale, figure sur la liste noire du Conseil de sécurité des Nations unies. Un mandat d'arrêt congolais pèse également sur lui pour des "viols massifs" en août 2010. Les experts onusiens le qualifient de "collaborateur" de l'armée rwandaise en RDC. Après la scission et la défaite du M23, son ancien allié, le NDC s'est rapproché de la milice Raïa Mutomboki pour combattre les FDLR. Mais des sources locales et onusiennes accusent cette nouvelle alliance d'être responsable de plusieurs exactions contre des civils sur les axes Walikale-Goma (Raïa Mutomboki) et Walikale-Bukavu (NDC). Son chef militaire s'appelle : Ntambo Ntaberi Sheka.

## **Forces de défense congolaise (FDC)**

Ces miliciens surnommés "les guides" sèment la désolation dans le territoire de Masisi. La société civile locale les accuse notamment des pillages et extorsions des produits agricoles. Ancienne alliée du M23, les FDC affrontent souvent d'autres milices locales hostiles. Le dernier accrochage en date entre groupes armés a fait, à la mi-février, 12 morts dans le Masisi. Son Chef militaire s'appelle «Colonel» Luanda Butsi

## **Alliance des patriotes pour un Congo libre et souverain (APCLS)**

La milice prétend défendre les intérêts du groupe ethnique hunde contre "l'invasion rwandophone" incarnée, selon elle, par le M23. Mais après la fin de la rébellion des hommes de Sultani Makenga, les combattants APCLS n'ont toujours pas déposé les armes. Conséquence : l'armée a lancé début mars une contre-offensive pour tenter de les déloger dans leurs bastions de Nyabiondo, Masisi et Kasherebe. Le 15 mars, Lukweti, le fief de la milice dans le Masisi a été repris par les FARDC. En débandade, les combattants APCLS tentent désormais de se regrouper avec les autres milices (NDC et Raïa Mutomboki) pour résister aux assauts des forces régulières congolaises. Son chef militaire s'appelle Colonel Janvier Buingo Karairi.

### **Maï-Maï Nyatura**

Ex-combattants des Maï-Maï patriotes résistants congolais (Pareco), les miliciens Nyatura constituent une branche résiduelle de déserteurs des FARDC. Ils sont essentiellement constitués de combattants hutus et comprennent plusieurs factions (FDDH, M26, ...). Ils ont annoncé leur volonté de déposer les armes mais ils continuent à commettre des exactions contre les civils : 15 maisons et une école brûlés début mars à Bulinda, Matala et Muturi, dans le Nord-Kivu. À ce jour, seuls les Nyatura de Marcel Habarugira semblent avoir réintégré l'armée. *Son Chef militaire s'appelle* «Colonel» Kasongo (FDDH, Forces pour la défense des droits de l'Homme).

### **Maï-Maï Kirikicho**

Cette milice fait partie des groupes armés qui refusent jusqu'ici de déposer les armes. Les Maï-Maï Kirikicho érigent des barrières entre le nord de Kalehe et le sud de Masisi pour percevoir illégalement des taxes.

### **Maï-Maï Kifuafua**

Les miliciens Kifuafua ont accepté début janvier de déposer les armes pour laisser à la brigade onusienne et aux FARDC la tâche de "traquer les FDRL et autres groupes armés, responsables des exactions des civils". Ils avaient déjà intégré l'armée en 2011 à la suite de l'opération "Amani Leo". Aujourd'hui, ces miliciens sont signalés entre Kalehe et Masisi et tenteraient de nouer une alliance avec les Raïa Mutomboki de Kalehe. Son chef militaire s'appelle Colonel Delphin Mbaenda.

### **Raï Mukombozi**

Le Raïa Mutomboki/aile Meshe, qui se considère comme un groupe d'autodéfense, a rendu ses armes aux forces gouvernementales le 19 novembre 2013, soit deux semaines seulement après la défaite militaire du M23, le principal groupe rebelle du Kivu. Son chef militaire s'appelle Daniel Meshe.

### **Alliance pour la libération de l'est du Congo (Alec)**

Milice créée en juillet 2012 par un groupe de Banyamulenge, des Congolais d'expression kinyarwanda. Objectif : l'indépendance du Kivu. Son actuel responsable, Tommy Tambwe, est un ancien vice-gouverneur de la province du Sud-Kivu. Son chef militaire s'appelle Tommy Tambwe.



## **Raïa Mutomboki**

C'est un groupe armé divisé en plusieurs factions. Ces dernières sont éparpillées dans le Nord Kivu, principalement à Walikale, et dans plusieurs territoires du Sud Kivu, notamment à Shabunda, son fief. Si un de ses responsables, Albert Kahasha (alias Foca Mike), s'est rendu aux FARDC quelques semaines après la fin de la rébellion du M23, son ancien allié, le groupe armé, n'a pas pour autant cessé ses activités. Même si quelques-uns de ses combattants (742, selon les experts onusiens) ont également déposé les armes et les autres ont manifesté l'intention de le faire. D'autres factions des Raïa Mutomboki ont, par ailleurs, toujours été en bonne entente avec l'armée congolaise. Son chef militaire s'appelle "Commandant" Sisawa.

## **Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), secteur Sud Kivu**

Au Sud Kivu, les FDLR, estimées à quelque 500 combattants, ont établi leur quartier général à Kadoshomwa, dans le territoire de Mwenga. Ces rebelles rwandais, qui bénéficiaient jusqu'ici du laxisme de l'armée congolaise, ne sont pas épargnés par la traque désormais engagée contre tous les groupes armés du Kivu. Leur chef militaire, le "colonel" Habimada Hamada, a déserté et a été vite remplacé par son adjoint. Son chef militaire : « Colonel » Boniface Mugabonake (alias Josue Hagenimana).

## **Maï-Maï Fudjo (désordre)**

Milice alliée à l'armée congolaise en échange de la nomination de son chef au poste de commandant de la police du territoire de Masisi en 2011. Mais au décès du chef Zabuloni, son fils reprend les commandes de la milice. Son chef militaire s'appelle « Colonel » Fudjo Zabuloni.

## **Parti pour l'action et la reconstruction du Congo-Forces armées Alléluia/Yakutumba (PARC-FAAL)**

Le chef de la milice a annoncé depuis plus d'une année son intention d'intégrer l'armée, mais il reste méfiant à l'égard de la présence des "rwandophones" au sein des FARDC. Un autre groupe des miliciens Yakutumba sont signalés à Misisi, au sud de Fizi. Jusqu'à fin 2012, ils étaient en alliance avec les rebelles burundais FNL. Plusieurs autres groupuscules Maï-Maï (Bwasakala, Mulumba, Aoci, Chochi, ...) semblent obéir aux ordres du chef Yakutumba. Il y aurait donc entre tous ces groupes une sorte de "chaîne de commandement unifiée". Son chef militaire s'appelle « Général » William Amuri, alias Yakutumba.

### **Mouvement du peuple pour la défense du Congo (Mpdc)/Maï-Maï Mayele**

Les miliciens Maï-Maï du groupe Mayele ont annoncé depuis janvier 2013 leur intention de rejoindre l'armée régulière pour "combattre la rébellion du M23". Depuis, ces miliciens vivent en parfaite harmonie avec les FARDC qui tiennent les barrières à l'entrée et à la sortie de Ake II, le fief de la milice. Son chef militaire s'appelle "Général" Mayele Wilondja.

### **Front du peuple Murundi (FPM)**

C'est un groupe armé burundais, connu jadis sous le nom de Fronabu. Un mouvement rebelle créé en 2006 sur le sol congolais par le "général Moïse", un ancien soldat de l'armée régulière du Burundi. Après une tentative avortée de rapprochement avec le MCC, allié du M23 dans le Sud Kivu, le FPM aurait été neutralisé par l'armée congolaise entre le 13 et le 16 août à Mutarule, selon les experts onusiens. Son chef militaire s'appelle Guillaume George Majambere, Burundais résidant en Belgique.

### **Maï-Maï Asani**

La milice du "chef Asani" a accepté de rejoindre l'armée régulière congolaise, début janvier 2013, pour "combattre la rébellion du M23". Plusieurs sources indiquent que la milice ne serait plus active sur le terrain. Son chef militaire s'appelle Asani.